



FEDERATION DES ENTREPRISES  
DU COMMERCE  
ET DE LA DISTRIBUTION

**Communiqué de presse**

Paris, le 4 Novembre 2011

**86% des Français se déclarent favorables à la création d'un fichier positif.**

**La Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) appelle le Parlement à créer ce fichier**

D'après un sondage réalisé par l'IFOP pour le compte de la FCD\*, **une très forte majorité de Français (86%) se déclare favorable à la création d'un fichier positif.** L'approbation est d'autant plus nette qu'une majorité relative de personnes interrogées se dit y être « tout à fait » favorable (48%).

En outre, les Français se montrent convaincus des effets d'un tel fichier sur le surendettement : **84% considèrent que le fichier positif serait une mesure efficace pour lutter contre le surendettement.**

Concernant le cas particulier des personnes jugées les moins solvables, 36% des sondés pensent que le fichier positif permettra aux personnes habituellement refusées par les banques et les sociétés de crédit (sans emploi, temps partiel, CDD...) d'obtenir plus facilement un prêt. Ce score, plus mesuré, doit cependant être apprécié au regard de l'opinion contraire qui est peu polarisée et se concentre sur la réponse la moins catégorique, à 48%, signe que les conséquences du fichier positif sur l'accès au crédit sont plus difficiles à anticiper, pour le grand public, que ses effets sur le surendettement.

Pour la FCD, le fichier positif est l'outil indispensable qui permettra aux prêteurs de répondre à l'obligation qui leur incombe, aux termes de la loi, de vérifier la solvabilité des emprunteurs. Il contribuera à la prévention du surendettement et au développement du crédit responsable.

Il appartient désormais au Gouvernement et au Parlement, forts des recommandations faites par le comité de préfiguration, de prendre les mesures nécessaires pour donner une existence légale au fichier positif. **Etant donné l'urgence politique et sociale attachée à la lutte contre le surendettement, la FCD appelle les pouvoirs publics à agir rapidement et voter une loi pour la création du fichier positif.**

*FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 635 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.*

---

\* Sondage réalisé, du 20 au 22 septembre 2011, auprès d'un échantillon de 1005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession) après stratification par région et catégorie d'agglomération.